Procès verbal

Saison 2026-2027

ENSEMBLE de
PV N° 778 du
12 novembre 2026



E FOOT 38

Journal Officiel

le Foot en Isère, Moi j' adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.

COMITE DE DIRECTION

Réunion du 02 novembre 2026 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présents :
Mmes BRAULT Annie - STRAPPAZZON Laurie
MM. BARATIER Thierry - BOULORD Jean Marc – BOURGEOIS Samuel - CHASSIGNEU Guy – COCHARD Jean Luc - MALLET Marc - MAZZOLENI Laurent - MONIER Patrick - MONTMAYEUR Marc - NURIT Fabien - SOZET Jean Louis - THEVENIN Cyril -TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel

Excusés :
MM. BUOSI Bernard - Dr LABROSSE Alexandre - LOSA Jean Michel - VEYRET Bernard

Assistent :
Mme DA ROCHA Elisabeth
MM. HUGONNARD ROCHE Jérémy - CARRETERO Christophe

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du PV du Comité de Direction du 5 octobre 2026**
2. **Présentation du projet club par Jérémy Hugonnard Roche**
3. **Courriers et informations diverses**
4. **Fermeture District fin d'année**
5. **Délégation Iséroise à l'AG de Ligue**
6. **Etude des vœux**
7. **Présentation des comptes**
8. **Dotation fin de saison**
9. **Questions diverses**

Ouverture de séance à 18h30

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 5 octobre 2026

Intervention de P. Monier qui émet une réserve sur le tableau « procédure de changement d'horaire adapté au Foot en semaine et Entreprises ». Ce point sera étudié ultérieurement avec la commission compétente.

Le PV est pour le reste approuvé par le Comité.

2. Présentation du projet club par Jérémy Hugonnard Roche -CTDDAP

Intervention de J. Hugonnard qui présente, à l'aide d'un PowerPoint, le nouvel outil fédéral dédié au Projet Club.

Cet outil permet de faciliter les démarches des clubs en leur donnant la possibilité de renseigner directement certaines données relatives à leur structure. À partir de ces informations, l'outil pourra générer automatiquement différents documents et supports, tels que des trombinoscopes, des statistiques sur les licenciés, ainsi qu'une analyse des points forts et des axes d'amélioration du club et autres.
2 volets sont proposés : l'associatif et le sportif.
Les clubs ont jusqu'à Noël pour finaliser leur diagnostic.

La formation pour habilitation des élus sera réalisée le 19 janvier à 18h30. Le Lancement des visites d'accompagnement est fixé à janvier–février.

3. Courriers et informations diverses

COURRIERS :

- Courrier de la FFF : **Assemblée Fédérale** reportée du 12 décembre au 9 janvier à Clairefontaine. Vote dématérialisé organisé du 8 décembre (10h00) au 9 décembre (10h00). Réforme abaissant la part des voix des clubs professionnels de 33 % à 25 % (redistribution des 8 % restants en débat entre ligues et districts).
- Courrier de la FFF : **Projet de formation pour les salariés administratifs,** un questionnaire sera transmis pour recenser les besoins.
- Courrier de la FFF : **Aide carburant** : la somme sera versée sur le compte des clubs, elle sera déterminée par le nombre de licenciés selon la méthode ci- après : 100 € (6-100 licenciés), 200 € (101-249 licenciés.), 300 € (250-499 licenciés, 500 € (500 et+ licenciés.)
- Courrier de la FFF : **Plan Toutes en jeu** : Diffusion des dispositifs de féminisation FFF (aides FAFA, Next Gen Coach Nike 2026-2027 pour les 14-18 ans, réseau des femmes dirigeantes).
- Courrier de la FFF : **Festival Foot Pitch** : départemental le 20 mars 2027 à Charvieu, régional le 1er mai 2027 à Feurs, national du 4 au 6 juin 2027 à Capbreton.
- Courrier de la FFF : **Évolutions FMI et Observatoire des comportements :** Modernisation de l'Observatoire sur Portail Bleu le 7 novembre 2026, nouvel onglet « déclarer un incident » sur la FMI le 17 novembre 2026, et interconnexion discipline prévue pour 2027-2028. Webinaires programmés le 5 novembre (instances) et le 9 novembre (clubs/arbitres/délégués).
- Circulaire n°1 : **Coupe de France Futnet –** ouverte aux clubs affiliés à la FFF
- Courrier de la FFF : **Tournois** - Un nouvel outil est désormais disponible sur Footclubs. Il permettra aux clubs de déclarer leurs tournois et de gérer les inscriptions des équipes. **Le Président rappelle toutefois** qu'un lien Google Forms est disponible sur le site du District afin que les clubs puissent effectuer, **au préalable,** leur demande d'homologation de tournoi. Cette démarche est obligatoire et doit être effectuée avant toute organisation du tournoi.

- Courrier de la LAuRAFoot : **Généralisation de la sécurité multi facteurs sur Footclubs.** Déploiement de la double authentification obligatoire d'ici le 9 novembre. Nécessité d'abandonner les adresses génériques partagées au profit d'adresses individuelles (limite de 30 profils/club).
- Courrier de la LAuRAFoot : **Cartes ayant droits,** elles continueront à être établies par la Ligue, d'autres licences concernant les membres du District « dirigeants, volontaires, seront quant à elles établies par Elisabeth
- Courrier de la LAuRAFoot : **Remise Label « mise en lumière » au club Vallée de la Gresse** le 18 novembre à Varces (séance terrain à 15h00, remise à 16h15, protocole et allocutions à 16h30).
- Courrier de B.Garde (expert et partenaires volet social): **Rappel de l'obligation pour les entreprises** de faire le point avant le 31 décembre de l'exposition des salariés aux risques professionnels.
- Courrier club La Pierre Grésivaudan : **Demande de lots,** comme évoqué dans un précédent PV, le Président rappelle que le District ne fournit pas de lots aux clubs pour l'organisation de leurs manifestations.
- Courrier de Hocine Halime : **Démission** de son poste de membre de la commission des arbitres. Remerciements pour services rendus.
- Courrier de Archi Nabil : **Candidature** pour intégrer la commission juridique. Candidature validée. Bienvenue.
- Courrier de Cornu Royald : **Litige financier** avec son club. Une réponse lui a été apportée par M. Vachetta.
- Courrier de Maître Barbier, **Avocat associé du club de Dolomieu :** Le Président informe avoir reçu le club en présence de Mme Stappazzon et M. Mallet.

INFORMATION DU PRESIDENT :

- **Point licenciés Évolution globale :** Hausse générale chez les masculins (sauf U17/U19). Baisse globale de 8 % chez les féminines (-12 % en U15-U14, -13 % en U13-U12). Chute de 62 % en foot entreprise (43 licences vs 113).

 Autres pratiques : Football santé (+78 %), foot loisir (+8,7 %), dirigeants (+2 à +3,7 %), volontaires (-34,6 %).

 Arbitrage : 308 arbitres au 28/10/2026 (+1,32 %), environ 60 non-renouvelés sur Foot 2000.

 Doutes sur l'atteinte de l'objectif global de 35 000 licenciés en fin de saison.
- **Proposition d'uniformisation des signatures e-mails** par Mélina, notre alternante, refusée en l'état et mise en attente de la nouvelle charte graphique fédérale.
- **Initiales des noms sur divers PV :** Le Président demande aux commissions de cesser de mettre les initiales des personnes sur les PV et de privilégier la rédaction sans mention nominative. Il rappelle que, lorsqu'il s'agit de décisions disciplinaires, celles-ci sont publiées conformément aux règles de la CNIL sur les supports internes du District, mais ne sont pas accessibles au public.

- **Académies privées :** Multiplication de structures privées payantes sans encadrement diplômé reconnu. Volonté du Président d'alerter les familles, les municipalités (mise à disposition d'installations) et les instances fédérales sur les risques juridiques et assurantiels.
- **Matchs perdus par pénalités,** l'amende 32€ votée lors de la dernière Assemblée doit être intégrée aux décisions disciplinaires. Ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.
- **Procédure « J+4 » et gestion des résultats manquants :** Enquête menée sous 4 jours par le gestionnaire de compétition. En l'absence de feuille de match/preuve tangible sous 4 jours, transmission automatique à la commission des règlements (match perdu par pénalité et amende). Refus des validations par simple appel téléphonique.
- **Fiche navette :** Instauration d'une fiche navette obligatoire pour toute demande de modification administrative/résultat afin de formaliser les demandes et protéger les salariés du district.

4. Fermeture District fin d'année

Le District sera fermé du 24 décembre au lundi 4 janvier 2027 (jour de réouverture du secrétariat)

5. Délégation Iséroise AG Ligue

La délégation Iséroise pour l'AG de Ligue du 5 décembre 2026 à Lyon sera composée des membres suivants :

GIROUD-GARAMPON Hervé
BOULORD Jean Marc
MALLET Marc
BRAULT Annie
MONTMAYEUR Marc
VACHETTA Michel
TRUWANT Thierry
SOZET Jean-Louis
MAZZOLENI Laurent
COCHARD Jean Luc
VEYRET Bernard
MONIER Patrick

6. Etude des voeux

Les modifications des articles suivants ont été présentés par L. Mazzoleni
Proposés par le District :

1. Championnats U19 (librairie) validé par le comité
2. Championnats U17 validé par le comité
3. Championnats U13 validé par le comité
4. Coupes jeunes validé par le comité

Proposés par le club de Goncelin :

1. Tarif disciplinaire « radiation »
 Refusé par le Comité, les tarifs disciplinaires ne sont pas à voter en AG.

2. Police de terrains
 Règlement Fédéral qui ne peut pas être soumis directement au vote en AG District. Une proposition peut toutefois être présentée à l'AG du District, puis transmise à l'Assemblée Générale de la Ligue pour examen, avant d'être soumise à la FFF pour décision.

Le détail des vœux sera présenté dans le PV Spécial AG

7. Présentation des comptes et 8. Dotation fin de saison

Présentation par T. Baratier trésorier qui informe dans un premier temps d'un audit effectué par le nouveau commissaire aux comptes qui a été d'une grande précision.

Le résultat brut positif est d'environ 60 000 € (à ajuster après intégration de deux reprises de provisions Covid de 20 000 €, soit 40 000 €).
Il informe avec le Président qu'une dotation sera faite aux clubs lors de l'Assemblée du 27 novembre afin de redistribuer une partie des bénéfices :

Distribution de 1 500 ballons d'une valeur d'environ 20 000€ et 20 000 € de cartes carburant Total (coupures de 20 € et 50 €). (En plus des aides carburants fédérales). Critères d'attribution en cours de finalisation.

Les comptes de résultats seront présentés dans le PV Spécial AG.

9 Questions et informations diverses

- **T. Truwant** fait un rappel concernant les Coupes :

Calendrier des tirages au sort : 8eme de finale (Crédit Agricole) selon disponibilités du partenaire entre le 22 et 26 février ; quarts de finale (Mémo Club) du 5 au 9 avril au district ; demi-finales (Pasquier) du 26 au 30 avril chez le partenaire.

Calendrier et formats des finales : Finales seniors le dimanche 6 juin (avec intégration possible du championnat Seniors à 8 en semaine), finales jeunes le samedi 12 juin, finales Vétérans envisagées le 28 ou 30 mai

- **Coupes de repêchage et promotion :** Discussion sur l'éventualité d'un Challenge réserve U17 (31 éventuels inscrits), Projet d'un match de promotion U18F à 8 lors du week-end des finales soumis aux contraintes de créneaux et de terrains disponibles.

- **Patrick Monier** interroge sur la Règle des forfaits en cascade : Rappel du principe selon lequel le forfait d'une équipe 1 entraîne le forfait des équipes inférieures dans la même catégorie (application aux vétérans à clarifier).

- Confirmation du refus d'intégrer des clubs d'entreprises dans les championnats vétérans

Séance clôturée à 21h30

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président

Elisabeth DA ROCHA
Responsable administrative

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 10 NOVEMBRE 2026

PROCES-VERBAL N° 778

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT
CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District de l'Isère qui aura lieu le vendredi 27 novembre à :
TSF VOIRON - 180 bd de Charavines – 38500 Voiron

A ce titre, vous trouverez, ci-dessous, les éléments nécessaires à votre information :

- L'ordre du jour, CLIQUEZ ICI
- Une attestation de pouvoir (*à remplir en cas d'absence**), CLIQUEZ ICI
- Le PV Spécial AG, CLIQUEZ ICI

TRESORERIE

FORFAITS

Du 02 au 08/11/2026
FORFAIT MATCH
AMENDE 32€

SENIOR D5 / PHASE UNIQUE		D	581969	VALLEE DE L'HIEN 38 3
U17 D3 / PHASE 1	H	560408	CREMIEU FC 2	
U15 A 8 / PHASE 1	B	514916	TULLINS AS 1	
U15 A 8 / PHASE 1	B	552639	ENT. USCP USM 1	
FUTSAL INTERDISTRICT		A	564975	FUTS ST MARCELLIN 1
FUTSAL INTERDISTRICT		A	860497	LES GUEULES NOIRES 2
SENIORS A8 ET ENTREPRISES D1		A	539477	TUNISIENS SMH 1

MODIFICATION FMI

MODIFICATION FMI ERREURS CARTONS
AMENDE 25€

MATCH 79362938 DU 7/11

CLUB:	MOS3R FC 5 - 580951	25 €
CLUB:	EYZIN ST SORLIN FC 2 - 582106	25 €

FMI MANQUANTES

AMENDE 75€
Du 02 au 08/11/2026
Voir PV FMI n° 778

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

POUR INFORMATION : SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.

E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	APPEL@ISERE.FFF.FR
ARBITRES	ARBITRES@ISERE.FFF.FR
DELEGATIONS	DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR
DISCIPLINE	DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR
FOOT ENTREPRISE	FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR
FUTSAL	FUTSAL@ISERE.FFF.FR
REGLEMENTS	REGLEMENTS@ISERE.FFF.FR
SPORTIVE	SPORTIVE@ISERE.FFF.FR
STATUT ARBITRAGE	STATUTSARBITRAGE@ISERE.FFF.FR
TERRAINS	TERRAINS@ISERE.FFF.FR
FEMININES	FEMININES@ISERE.FFF.FR
ETHIQUE ET PREVENTION	ETHIQUE@ISERE.FFF.FR

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	DISTRICT@ISERE.FFF.FR
PRESIDENT	HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR
VICE-PRESIDENT DELEGUE	JMLOSA@ISERE.FFF.FR
TRESORIER	TBARATIER@ISERE.FFF.FR
COMPTABILITE	COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	EDAROCHA@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	TBARTOLINI@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	MBENLAHRACHE@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	DCAZANOVE@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	JHUGONNARD@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE	HBENELHADJ@ISERE.FFF.FR

COMMISSION APPEL

Mardi 10 novembre 2026 à 17h00

Procès-Verbal N°778

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : SCARPA Vincent, BLANC Aline, BRAULT Annie, ROBERT Jean Luc, TRUWANT Thierry, THOMET Jean, BONNARD Christophe, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck - représentant de la commission des arbitres, FERNANDES Carlos.

Excusés : BERTHELET Éric, MAZZOLENI Laurent, MOUMJID El Mostafa.

Note aux clubs

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
Match : catégorie, niveau, poule et date du match
Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier
Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

Arbitre **M. BRIOUA Noureddine** : Suite à votre mail du 05/11/26 concernant le dossier 26/27-02A, une réponse vous a été donnée par mail.

Arbitre **M. BRIOUA Noureddine** : Demande d'une personne supplémentaire pour l'assister à l'audition du mardi 10 novembre 2026 dans le cadre du dossier n°26/27-07A. Réponse vous a été donnée par mail

Arbitre **M. BRIOUA Noureddine** : Courrier nous demandant la production d'un document pour l'audition du mardi 10 novembre 2026 dans le cadre du 26/27-07A. Vous pouvez vous

procurer vous-même ce document qui est accessible via le lien QR code qui vous avez été envoyé pour le Q.C.M par le C.T.D.A.

Pour le P.V	Pour le P.V
Le président de séance	La secrétaire de séance
Marc MONTMAYEUR	Aline BLANC

COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 10/11/2026 à 18h30

Procès-Verbal N°778

PRESIDENT : LAZAMI Fouad

PRESENTS :
SABATINO Joseph - BOUAZIZ Djamel - THEVENIN Cyril - VAGNEUX Luc - SAID OMAR Rayan

CTDA - BEN EL HADJ Hakim

EXCUSES :
LALO Aboubakar - AKYUREK Mikail - CHAARI Hassen - MORE Claude - DEHMANI Monia - SPARAPANO Patrick - SOZET Jean-Louis - ABELA Stéphane - TANI Christophe - HUERTAS Pierre - KODJADJANIAN Jean Marie.

STAGE DU 11 NOVEMBRE

La CDA et le CTDA tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des arbitres présents à l'occasion de la journée de rattrapage organisée ce 11 novembre 2026, pour leur disponibilité, leur engagement et leur investissement.

Ils saluent également la présence du président du district, dont la participation, très appréciée, a contribué à rehausser cette assemblée générale et à lui donner une dimension particulière.

À toutes et à tous, nous adressons nos vifs remerciements et nos félicitations pour cet engagement collectif au service de l'arbitrage.

Bonne saison.

A L'ATTENTION DES ARBITRES

La CDA rappelle que les indisponibilités et les certificats médicaux doivent impérativement être saisies sur la plateforme.

AUX ARBITRES

Il nous a été donné de constater de nombreuses erreurs, omissions sur la FMI. Comme pour la saison dernière, nous rappelons qu'il appartient aux arbitres de prendre une photo de la FMI avant (une fois remplie) et après le match (une fois complétée).
Merci de les garder pendant 15 jours après la rencontre.
Si besoin une commission du district pourra éventuellement vous demander la ou les photos ».

RELEVE CASE RAPPORT ARBITRE NON COCHEE SUR LA FMI

SEMAINE DU 26 OCTOBRE AU 01 NOVEMBRE 2026

MATCH N°55813495 – U17 D2 / PHASE 1 POULE D – ENT UNIFOOT ACFC 1 / ST MAURICE EXIL AM L 1 du 31/10/2026
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. BOSCH Franck licence N°2548610417

OUVERTURE D'ENQUÊTE SUITE ABSENCE ARBITRE

SEMAINE DU 02 NOVEMBRE AU 08 NOVEMBRE 2026

N P (9605497277) : match n°79359933 ; SENIOR D5 POULE A ; PONTCHARRA AS 1 / CLAIX F 3 du 08/11/2026

N B (9604628857) : match n°79360768 ; SENIOR D5 POULE B ; DEUX ROCHERS FC 3 / IZEAUX ES 2 du 08/11/2026

B.A Match 79519794 - U17 - poule A ST MARTIN URIAGE FC 1 / ST MARTIN D HERES FC 2 du 07/11/2026

I.A. : Match 79105808 - U17D3 - CREYS MORESTEL 2 / COTE ST ANDRE 2 du 07/11/2026

P. A. : Match D4 -JARRIE CHAMP / MISTRAL

L.D. : Match FD 1 : VOIRON / SUD ISERE

A. M. : Match FD 2 : CLAIX 2 / ST ANDRE LE GAZ

RAPPEL IMPORTANT AUX ARBITRES

A compter de la saison 2026-2027

PAIEMENT DES ARBITRES et OBSERVATEURS

- **Péréquation :** elle est applicable aux catégories Seniors Masculins de la **D1 à la D4 ainsi qu'aux U19 D1, U17 D1 et U15 D1**. **Le montant correspondant est imputé sur le compte des clubs au cours du mois suivant**.
- **Autres catégories :** pour toutes les autres catégories, **à l'exception des coupes (hors finales)**, les frais d'arbitrage sont réglés directement par le District et **imputés sur le compte des clubs au cours du mois suivant**
- **Date des règlements arbitres et observateurs :** l'ensemble des paiements effectués par le District intervient **à compter du 20 du mois pour les matchs qu'ils ont effectués au cours du mois précédent.**
- **Coupes (hors finales) :** les frais d'arbitrage sont réglés **le jour du match, à parts égales entre les deux clubs**, sur présentation du reçu de frais d'arbitrage.

Vous ne devez donc plus demander de paiement aux clubs pour les matchs de championnat. Vous n'aurez pas à faire de fiches de frais que pour les **matchs de Coupe (hors finales)**.

Vous êtes invités à envoyer le plus rapidement possible par mail à comptabilite@isere.fff.fr votre RIB (**pour eux qui ne l'ont pas encore fait ou ayant changé de banque depuis la saison dernière**)

DESIGNATEURS CDA

Nom	Catégorie	Téléphone
BOUAZIZ Djamel	Seniors	06 21 31 09 49
CHAARI Hassen	Jeunes	06 46 41 36 44
VAGNEUX Luc	Futsal	06 30 34 44 39
THEVENIN Cyril	Accompagnant administratif (conseils et aide à la rédaction des rapports…)	06 07 23 89 63

COURRIERS DES CLUBS - COMMISSIONS - DIVERS

Tous les courriers émanant des officiels d'équipe des clubs doivent être adressés sous l'adresse et insigne desdits clubs pour être traités. Merci de respecter cette consigne.

BATIE DIVISIN : Lu et noté
VIRIEU/VALONDRAS : Lu et noté

DEMANDE D'ARBITRE

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division…et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines)

- ST PAUL DE VARCES : St Paul Varces / St Marcellin - U 19 D 2 du 11/11 /26 à 14h30
- FC BEAUCROISSANT : Moirans / Beaucroissant - U 15 D 4 PC du 21/11/26 à 15h00
- FOOTBALL DES ETANDS EFDE : Cheyssieu / EFDE - U 17 D3 du 14/11/26 à 16h00
- O NORD ISERE : O Nord Isère / Formafoot U15 D 3 P D
- RO CLAIX : plusieurs demandes arbitres

Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités

COURRIERS DES ARBITRES

ANTAGANA Paterne : Transfert de son dossier dans un autre district. La CDA te souhaite bonne continuation pour la suite.
BENMBAREK Abdelkader : lu et noté .
BOSCH Franck : lu et noté .
BRIOUA Mourad : lu et noté .
BRIOUA Noureddine : lu et noté
GRANJON -DELAIRE Maxime : lu et noté .
KHOUAJA. Tahar : lu et noté .
LHUILLIER Ludovic lu et note : changement d'adresse et attestation employeur pour le 11/11/26
MILIANI Hafed : observation conseil sur Mr BOUTRIG, merci de prendre contact avec le responsable des observations.
SAEED Osama : lu et noté .
SIMON Enzo : lu et noté , remerciements pour services rendus à la cause de l'arbitrage .
THOMET Jean : lu et noté
VRIGNON Pascal : la CDA maintient la décision quant au manquement administratif de la FMI

AGENDA DES EVENEMENTS DE LA CDA

STAGES DES ARBITRES

- Stage de début de saison (futsal) le 12 septembre de 8h à 12h au district à Sassenage
- Stage de rattrapage (foot à 11) le mercredi 11 novembre 2026 de 7h30 à 17h30 au district à Sassenage
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 8h à 12 **D1/D2/AA**
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 13h30 à 17h30 **Jeunes + D3**
- Stage de mi-saison - 10 janvier 2027 de 8h à 12 **D4/D5**
- Stage des observateurs (dates à définir début de saison et mi-saison)
- Débriefing d'un trio arbitral (date à définir) D1/D2/AA/Observateurs

FORMATIONS D'AUXILIAIRES ARBITRES DE LA SAISON 2026/2027 :

- 12 septembre 2026 au district à Sassenage
- 19 septembre 2026 au club d'Estrablin
- 26 septembre 2027 au club de l'Isle d'Abeau

FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE (FIA) DE LA SAISON 2026/2027 :

- 10/17/24 octobre 2026 au club d'Estrablin
- 9/16/23 janvier 2027 au district à Sassenage
- 23/24/25 février 2027 au club de Chatte
- 27 mars et 3/10 avril 2027 au club de Crolles

Président
LAZAMI Fouad

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATION

Mardi 10 novembre 2026 à 18H

Procès-Verbal N°778

Président : DUTCKOWSKI Yohan
Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc
Excusés :
Absents :

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : **04.76.26.87.75 :** tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :
N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2026-2027.

Courrier :

- Discipline : lu et noté
- St André Gaz : lu et noté
- Crolles : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 14 ET 15 NOVEMBRE 2026				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
COUPE U19	*JARRIE CHAMP*	*MANIVAL 2*	*VELOSO JOSE*	*FRAIS AUX DEUX CLUBS*
U17 D3 POULE H	*CORBELLIN*	*ST ANDRE GAZ*	BEJUIT ANDRE	*FRAIS AU CLUB ST ANDRE GAZ*
U15 D1	*VILLEFONTAINE*	*LCA FOOT*	HUGOT DANIEL	*FRAIS AU CLUB LCA*

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 10 novembre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 778

Président : **M. Mallet**
Présents : **Laurie Strappazzon ; Marc Mallet ; André Gal**

COURRIER

Match de U17 opposant :

- **US St Geoire en Valdaine / Virieu le samedi 7/11/2026**

Il est bon de souligner en cette période les bons moments d'après match que notre sport nous réserve. Malgré une grosse et large défaite des joueurs de Virieu, quoi de mieux de rejoindre le vestiaire des locaux afin de venir chanter tous réunis et en toute sympathie !!!

Bravo et Merci les jeunes pour ce bon moment de partage. Le Football en est sorti gagnant !!!!

RECIDIVE CLUBS

Saison 2025-2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US SASSENAGE
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Janvier 2027
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

FC ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PONT DE CLAIX

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC 2 ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC CHIRENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST SIMEON DE BRESSIEUX SP

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC VALLEE DE LA GRESSE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S CASSOLARD PASSAGEOIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.A GONCELIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C VALLEE DU GUIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O. ST MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 09 Juin 2027

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
A.S DOMARIN(U17-1) ; FC SAINT MARTIN D'HERES (U15-4) ; FC SAINT MARTIN D'HERES U17-1) ; U.O PORTUGAL (Seniors 1) ; F.C PONT DE CLAIX (U15-1) ; O ST MARCELLIN (U19-1) ; C.A GONCELIN (Seniors 1) ;NOYAREY F.C (U15-1) ; GJ PAYSVOIRONNAIS-CROSSEY (U15-1) ;2ROCHERS F.C (U19-2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2027

Saison 2025-2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 29 Septembre 2027
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.O PORTUGAL
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 29 Octobre 2027

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 778 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités
……Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON RECUES

ASCOL - BIZONNES- BOURGOIN ASP- CASSOLARD PASSAGEOIS- CHIRENS - COTE ST ANDRE- CVL38- ENT FOOT ETANGS- - EYZIN ST SORLIN- FC2A- L.C.A FOOT 38- MISTRAL GRENOBLE- NIVOLAS- NOYAREY- PONT DE CLAIX- RUY MONTCEAU- SASSENAGE- SEYSSINET- ST ANTOINE- ST LATTIER- ST MAURICE EXIL AM.L- THODURE U.S- TIGNIEU- TOUR ST CLAIR- UO PORTUGAL - VALLEE BLEUE- VALLEE DU GUIERS- VERSOUD- VILLENEUVE GRENOBLE- VOREPPE-

COMMISSION FEMININES

Réunion du 10 NOVEMBRE 2026

PV N° 778

Présents : Jacques Issartel, Diane Applanat Laurie Strappazon

Excusés : Allison Poinard, Christian Bayle, Elodie Diaparra

Courriers : HAUT BUGEY, BOURGOIN, ISERE REGLEMENTS, FARAMANS, GUC, UO ALBERTVILLE, CLAIX, CROLLES, ESTRABLIN, DAVID CAZANOVE, JEREMY HUGONNARD ROCHE

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes : ***catégorie, niveau, poule, date et numéro du match***

Sans toutes ces informations, aucune demande ne sera traitée.

(Tout mail non adressé à la commission féminine ne sera pas traité non plus)

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.
Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.
Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler :
 Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Temps de jeu : 2 X 35 min
4 quart temps de 17min 30 sec avec une pause coaching de 2 min. Puis un mi-temps de 5 min.
Les remplacements à la volée sont interdits au cours de l'ensemble des quarts temps.

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Temps de jeu : 2 X 40 min

Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30

CHAMPIONNAT U18 F A 8

Temps de jeu : 2 X 40 min

Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30

CHAMPIONNAT U18 F A 11

Ce championnat étant un interdistrict, c'est le ***règlement de la LAURAFOOT*** qui est appliqué :

- Attention au ***Carton Blanc***
- **Temps de jeu :** 2 X 45 min

Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
	13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

Temps de jeu : 2 X 45 min

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Temps de jeu : 2 X 45 min

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

INFOS

Article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football de la FFF

« *Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les*
lieux de pratique conformément à l'article 1er des Statuts de la FFF. »

Article 1 des Statuts de la FFF

« (…) A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - ***tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale****, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité.*
Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. ***Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées****. (…) »*

Le Président de la FFF, M. Philippe DIALLO, a rédigé un courrier daté du 20 décembre 2023 concernant le principe de neutralité. Les arbitres sont tenus d'appliquer strictement ces directives.
Cela concerne notamment l'obligation d'obtenir une autorisation de la Commission fédérale médicale pour porter des équipements ou vêtements susceptibles de détourner le principe de neutralité « sous prétexte médical ». En l'absence de cette autorisation, et si le joueur refuse de retirer l'équipement en question, celui-ci ne peut pas participer à la rencontre. Bien entendu, une telle décision ne doit intervenir qu'en dernier recours, après une phase de dialogue pédagogique entre l'arbitre et le joueur.

Par ailleurs, le Président de la LAURA Foot, M. Pascal PARENT, a proposé lors du conseil de Ligue du 30 novembre 2024 *« d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid, sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre ».*

La loi 4 rappelle que l'équipement de base d'un(e) joueur(se) est :
- un maillot avec des manches ;
- un short ;

- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;
- des chaussures.

En conséquence, en dehors de ces équipements, les arbitres ne peuvent tolérer des vêtements non prévus par la loi 4 (style bandeau, cache oreilles ou cou…) qui peuvent être un danger par la sécurité des joueurs en cas de tirage.

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.
Le hors-jeu se signale à la ligne médiane
Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.
Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.
Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D 1

J 5 du 15 Novembre

N ° 78836217 VIRIEU VALONDRAS – DRUMETTAZ MOUXY se jouera à VALENCOGNE à 12h30

FUTSAL NOEL 2026

Le district de l'Isère organise le Futsal de Noël pour les jeunes féminines U 9 /U 10 /U 11 le 13 Décembre sur 2 sites l'un à ST JEAN DE BOURNAY, l'autre dans la région grenobloise ouvert à tous les clubs ayant des féminines

Les inscriptions sont à envoyer à la Commission Féminine

FOOT LOISIRS

Les clubs désirants s'inscrire dans cette catégorie peuvent le faire par mail à la Commission féminine

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55

COMMISSION F.M.I

Mardi 10 Novembre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 778

Président **: M. MALLET**

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 02/112026 au 08/11/2026)

Vétérans à 8 Grenoble	Poule B	VALLEE GRESSE FC 31
Vétérans à 8 Grenoble	Poule A	FONTAINE AS 31
Vétérans à 8 Grenoble	Poule C	EYBENS OC 31
Vétérans à 8 Grenoble	Poule C	SASSENAGE US 31
Vétérans à 8 Grenoble	Poule C	DEUX ROCHERS FC 32
Vétérans à 8 Nord Isère	Poule C	ASCOL FOOT 38 31
Vétérans à 8 Nord Isère	Poule A	DOLOMIEU US 31
Seniors D4	Poule E	ENT FOOT ETANGS1
Seniors D5	Poule A	PIERRE CHATEL ES 1
Seniors D5	Poule D	VALLEE DE L'HIEN 38 3
Seniors D5	Poule G	MOS3R FC 5
Futsal Interdistrict	Poule A	FUTSAL DES GEANTS
U17 D2	Poule B	L.C. A FOOT 38 1
U17 D2	Poule C	SEYSSINET AC 1
U17 D3	Poule A	DEUX ROCHERS FC 3
U13 D3	Poule C	ECHIROLLES FC 4
U15 A8	Poule A	QUATRE MONTAGNES FC 1

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FF

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE FFF SUR LE CONTROLE DES LICENCES

Auparavant, lorsque les licences étaient générées sous format papier, la Ligue ne les délivrait pas tant qu'elles n'étaient pas validées,

Aujourd'hui, dans la mesure où les licences sont dématérialisées, elles sont visibles des clubs méme lorsqu'elles n'ont pas encore été validées par la Ligue.

Que faut-il faire le jour du match en cas de licence « non active » ou « non validée » ?

L'intéressé peut participer à la rencontre aux risques et périls du club, sans qu'il soit besoin qu'il présente une pièce d'identité et un certificat médical. L'arbitre n'a pas à interdire la participation du Joueur.

En d'autres termes, c'est au club de prendre la responsabilité d'aligner ou non le joueur .

- soit le club sait que le dossier du joueur est complet mais qu'il n'a pas encore été traité par la Ligue. Le club peut alors choisir d'aligner le joueur **dès lors qu'il est certain qu'il remplit les conditions de qualification et de participation à la rencontre.**

- soit le club sait que le dossier du joueur n'est pas complet ou à tout le moins a un doute à ce sujet. Si le club décide malgré tout d'aligner le joueur, il prend le risque que le joueur soit inscrit sur la feuille de match sans remplir les conditions de qualification et/ou de participation et devra alors assumer les éventuelles conséquences de son choix (perte du match par pénalité suite à des réserves ou une réclamation du club adverse).

Nouveauté votée à l'AG été 2026

FMI non envoyée à 13h le lundi (13h J+1 pour les matchs en semaine) 75€ d'amende
La non transmission de la feuille de match dans un délai de 4 jours suivant la rencontre (championnat ou coupe) entrainera la perte par pénalité de la rencontre à l'équipe concernée (l'équipe recevant)

Dans ce cas les équipes et les officiels transmettront par mail les éléments du match (résultat, composition et sanctions…) à la demande des instances sous peine de sanction complémentaire mentionnée à l'article 200 des RG de la FFF

Les **capitaines (ou dirigeants responsables pour les mineurs) et les arbitres** doivent prendre en photo les compositions d'équipes, le score, les sanctions, remplaçants et blessés

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez de nouveaux documents

Comment créer ou modifier son compte ?
Comment installer la FMI sur la tablette
Comment faire la FMI le jour du match jusqu'au coup de sifflet
Commet poser les réserves d'avant match
Comment réaliser les signatures d'avant match
Que faire dès la fin du match
Comment transmettre la FMI après le match

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match **soit joué, non joué ou arrêté**.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Nouvelle version FMI WebAPP

https://fmi-core.fff.fr (n'apparaissent que les matchs à domicile)
https://fmi-core-compo.fff.fr

Pour les matchs du dimanche

Préparation jusqu'au samedi 20h
Pour le club recevant : récupération des rencontres et des données entre le samedi 20 h et le dimanche 08H 00

H-50 minutes par le club recevant :

Ouverture de l'application FMI
Validation de la composition d'équipe par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-45 minutes

Vérification, ajustement et validation de l'équipes du club visiteur par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-40 minutes

Prise en main de la tablette par l'arbitre central

- Vérifie et complète si besoin les officiels et/ou bénévoles ayant des fonctions sur cette rencontre
- Choisit un mot de passe
- Valide les infos arbitre

H-35 minutes

- Vérification des licences par les capitaines (sur la tablette)
- Dépôt éventuel des réserves d'avant match
- Signatures d'avant match et consignes aux capitaines

H-30 minutes

- Echauffement des équipes et des officiels, le capitaine peut donner les consignes de l'arbitre pendant l'échauffement

H-10 minutes

- Rappel des équipes aux vestiaires

H-7 minutes

Appel et vérification d'identité des joueurs des 2 équipes par l'arbitre central et les capitaines (sur la tablette) …. Avec l'onglet contrôle des licences

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée
avant le début de la rencontre
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole
Note sur la tablette
Le score
Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)
Les changements (onglet Ent/Sor)
Les blessés (ées) (onglet blessures)
Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées
Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI
Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match
Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même.
Impossible de la faire le lendemain.
La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 10 novembre 2026 à 19h00

Procès-Verbaux N° 778

Président : Patrick MONIER
Membres : Janick LOUIS, Loïc TROITSKY, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE
Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) *: foot-entreprise@isere.fff.fr*

RAPPEL **: LA COMMISSION RAPPELLE QUE TOUT COURRIEL DOIT ÊTRE ENVOYÉ À PARTIR DE L'ADRESSE MAIL OFFICIELLE DU CLUB (<n° fédéral>@laurafoot.net).**

39. GSE : lu, noté. Accord de la CFSE. L'équipe intègre le championnat D3, poule B (remplace l'Exempt).
40. Jarrie-Champ : lu, noté.
41. Rachais : lu, noté.
42. Domène : lu, noté.
43. Poisat : lu, noté.
44 Rachais : lu, noté. Rappel : l'accord nécessaire des 2 équipes (confirmation par mail).
45. St-Marcellin vs Deux Rochers : lu, noté. Accord des 2 équipes. Accord CFSE.
46. Tunisiens SMH : noté. Forfait à confirmer par mail.
47. Rachais vs Vallée de la Gresse : lu, noté. Accord des 2 équipes. Accord CFSE.

NOTE AUX CLUBS
Date des matchs : pour les équipes ayant modifié leurs créneaux par rapport à la saison dernière, les mises à jour ont été effectuées dans le tableau des correspondants, mais a été oubliée dans la programmation des matchs dans les PV. Nos excuses pour les désagréments occasionnés. Merci aux équipes concernées et à leurs adversaires de nous signaler toute autre erreur ou omission.

F.M.I. **: L'UTILISATION DE LA FMI EST OBLIGATOIRE. POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA FMI, À SA PRÉPARATION, SON UTISATION, LA FORMATION, ETC., CONTACTER MARC MALLET AU 06.52.97.94.37.**

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2026-2027 : Liste des correspondants 2026-2027 à jour au 10/11/2026 (annule et remplace la liste du 03/11/2026). Liste disponible sur le site du District (Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées).
Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, *reglements@isere.fff.fr*
Trésorerie : Thierry BARATIER, 07.66.77.41.44, *tbaratier@isere.fff.fr*
FMI : Marc MALLET, 06.52.97.94.37, *ethique@isere.fff.fr*
Lien pour informations sur la FMI : *https://isere.fff.fr/documents/?cid=87*
Ville de Grenoble : Gaylord CAVAGNA, 04.38.24.13.23, *sport-planification@grenoble.fr*
Toute annulation de match programmé à Bachelard doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble.

COUPE DE L'ISÈRE, PHASE 1, TOUR 2

Note aux clubs : Poule B, l'équipe GSE (D3) remplace l'équipe Tunisiens SMH (D1).
T02, 81233295. Sassenage (D2) – St-Georges-de-Commiers (D1).
Mercredi 18/11/2026, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.
Rectificatif T02, 81233498. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D3) – Fasson (D1).
Mardi 17/11/2026, 20h00. Villard-Bonnot.
Rectificatif T02, 81233499. Poisat (D3) – St-Marcellin (D3).
Mercredi 18/11/2026, 20h00. Poisat.
T02, 81233640. FC Oisans (D2) – St-Paul-de-Varces (D3).
Mercredi 18/11/2026, 20h15. Bourg d'Oisans.
Rectificatif T02, 81233641. St-Martin d'Hères 2 (D2) – Rachais (D1).
Lundi 16/11/2026, 20h45. Auguste Delaune, St-Martin d'Hères.
T02, 81233642. Fontaine Les Îles (D3) – ASPTT Grenoble 1 (D2).
Mercredi 18/11/2026, 20h30. Fontaine.
T02, 81233643. Deux Rochers (D3) – St-Martin d'Uriage 2 (D2).
Lundi 16/11/2026, 20h00. Stade Chartreuse, St-Martin-Le-Vinoux.
T02, 81233644. St-Martin d'Uriage 3 (D3) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).
Lundi 16/11/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.
T02, 81233645. Monestier-de-Clermont (D3) – Abbaye (D2).
Jeudi 19/11/2026, 19h30. Monestier-de-Clermont.
T02, 81233646. CEA Grenoble (D2) – ASPTT Grenoble 2 (D3).
Lundi 16/11/2026, 20h00. Jean Julien, Sassenage.
T02, 81233647. Domène (D3) – Vallée de la Gresse (D1).
Mercredi 18/11/2026, 20h00. Domène.
T02, 81233648. Mistral FC (D3) – St-Martin d'Hères 1 (D2).
Lundi 16/11/2026, 20h00. Vaucanson, Grenoble.
T02, 81233649. Turcs de Grenoble (D1) – Jarrie-Champ (D1).
Lundi 16/11/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.
Rectificatif T02, 81233650. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D3) – GSE (D3).
Jeudi 10/12/2026, 20h00. Villard-Bonnot.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Note aux clubs : l'équipe Tunisiens SMH est forfait général.

J05, 79599469. Vallée de la Gresse – Fasson.
Mercredi 25/11/2026, 21h00. Vif.

J05, 79599470. Turcs de Grenoble – Rachais.
Lundi 23/11/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

J05, 79699471. Jarrie-Champ – St-Georges-de-Commiers.
Lundi 23/11/2026, 20h15. Champ-sur-Drac.

J05, 79699472. Exempt : St-Martin d'Uriage 1.

J06, 79699474. Rachais – Jarrie-Champ.
Jeudi 03/12/2026, 21h00. Meylan.

J06, 79699475. Vallée de la Gresse – St-Martin d'Uriage 1.
Mercredi 02/12/2026, 21h00. Vif.

J06, 79699476. Fasson – Turcs de Grenoble.
Jeudi 03/12/2026, 21h00. Meylan.

J06, 79699473. Exempt : St-Georges-de-Commiers.

J07. 79699477. Turcs de Grenoble – Vallée de la Gresse.
Lundi 07/12/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

J07. 79699478. Jarrie-Champ – Fasson.
Lundi 07/12/2026, 20h15. Champ-sur-Drac

J07. 79699480. St-Georges-de-Commiers – St-Martin d'Uriage 1.
Mercredi 09/12/2026, 21h00. Vif.

J07, 79699479. Exempt : Rachais.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Note aux clubs : l'équipe GSE est considérée comme une nouvelle équipe et intègre la D3.

Rectificatif J05, 79699525. St-Martin d'Hères 1 – ASPTT Grenoble 1.
Lundi 23/11/2026, 20h45. Auguste Delaune, St-Martin d'Hères.

J05, 79699527. CEA Grenoble – Abbaye.
Lundi 23/11/2026, 20h00. Jean Julien, Sassenage.

J05, 79699528. FC Oisans – St-Martin d'Uriage 2.
Mercredi 25/11/2026, 20h15. Bourg d'Oisans.

J05, 79699526. Exempt : Sassenage.

J06, 79699529. Abbaye – St-Martin d'Uriage 2.
Jeudi 03/12/2026, 20h00. Michel Stijovic, Grenoble.

J06, 79699531. St-Martin d'Hères 1 – FC Oisans.
Lundi 30/11/2026, 20h45. Auguste Delaune, St-Martin d'Hères.

J06, 79699532. ASPTT Grenoble 1 – Sassenage.
Mercredi 02/12/2026, 20h00. Montbonnot.

J06, 79699530. Exempt : CEA Grenoble.

J07. 79699533. Sassenage – St-Martin d'Hères 1.
Mercredi 09/12/2026, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J07. 79699534. CEA Grenoble – ASPTT Grenoble 1.
Lundi 07/12/2026, 20h00. Jean Julien, Sassenage.

J07, 79699536. Abbaye – FC Oisans.
Jeudi 10/12/2026, 20h00. Michel Stijovic, Grenoble.

J07, 79699535. Exempt : St-Martin d'Uriage 2.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Note aux clubs : Poule B, l'équipe GSE intègre la poule B (remplace l'Exempt).

Report Poule A, J01, 79699565. Deux Rochers – St-Martin d'Hères 2.
Lundi 23/11/2026, 20h00. Stade Chartreuse, St-Martin-Le-Vinoux.

Poule A, J05, 79699577. St-Marcellin – Poisat.
Jeudi 03/12/2026, 20h00. St-Marcellin.

Poule A, J05, 79699578. Fontaine Les Îles – Deux Rochers.
Mercredi 02/12/2026, 20h30. Fontaine.

Poule A, J05, 79699579. St-Martin d'Hères 2 – Mistral FC.
Lundi 30/11/2026, 21h00. Auguste Delaune, St-Martin d'Hères.

Report Poule A, J02, 79699570. Deux Rochers – Mistral FC.
Lundi 07/12/2026, 20h00. Stade Chartreuse, St-Martin-Le-Vinoux.

Rectificatif Poule B, J04, 80494466. GSE – ASPTT Grenoble 2.
Lundi 23/11/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Poule B, J05, 80494470. St-Martin d'Uriage 3 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.
Lundi 23/11/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.

Poule B, J05, 80494471. St-Paul-de-Varces – Monestier-de-Clermont.
Mercredi 25/11/2026, 20h00. St-Paul-de-Varces.

Rectificatif Poule B, J05, 80494473. Domène – GSE.
Mercredi 25/11/2026, 20h00. Domène.

Poule B, J06, 80494474. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – GSE.
Mardi 01/12/2026, 20h00. Villard-Bonnot.

Poule B, J06, 80494475. Monestier-de-Clermont – ASPTT Grenoble 2.
Jeudi 03/12/2026, 19h30. Monestier-de-Clermont.

Poule B, J06, 80494476. St-Martin d'Uriage 3 – Domène.
Lundi 30/11/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.

Poule B, J06, 80494477. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – St-Paul-de-Varces.
Jeudi 03/12/2026, 20h00. Villard-Bonnot.

Poule B, J07, 80494478. St-Paul-de-Varces – St-Martin d'Uriage 3.
Mercredi 09/12/2026, 20h00. St-Paul-de-Varces.

Poule B, J07, 80494479. ASPTT Grenoble 2 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.
Lundi 07/12/2026, 20h00. Montbonnot.

Poule B, J07, 80494480. GSE – Monestier-de-Clermont.
Lundi 07/12/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Rectificatif Poule B, J07, 80494481. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Domène.
Mardi 08/12/2026, 20h00. Villard-Bonnot.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER DU DISTRICT DE L'ISÈRE

A.G. d'Hiver du District de l'Isère : vendredi 27 novembre 2026 au TSF à Voiron (Tremplin Sports Formation, 180 boulevard de Charavines, Voiron) à 19h00. Pointage et signature de la présence des clubs de 17h30 à 19h00.

Présence : tous les clubs sont tenus d'être représentés sous peine d'amende.

Représentant•e du club : le•la représentant•e du club doit être muni•e de sa licence valide et d'une pièce d'identité. Si le•la président•e d'un club ne peut représenter son club, tout•e autre licencié•e majeur•e de ce club peut représenter son•sa président•e en fournissant un pouvoir complété et signé par celui•celle-ci (le pouvoir est disponible sur le site du District). Un•e représentant•e licencié•e dans plusieurs clubs ne peut représenter qu'un seul club.

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 10 NOVEMBRE à 15 h 00

Procès–Verbal N° 778

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Aurélien VIOUX

BON à SAVOIR

- **CRITERES de DEPARTAGE pour les descentes - D2 :** PV n°768 - 769
- **Championnat U19 :** PV n°768 - 769
- **Championnat U17 :** PV n°768 - 769
- **Mutations supplémentaires :** PV n°768 - 769
- **Les coupes jeunes :** P.V. n°774

- **AUTORISATION TOURNOIS**

(onglet **"PRATIQUES"** du site **=➔ "TOURNOI" =➔ "**demande **HOMOLOGATION TOURNOI JEUNES")**

clubs	niveau	date	règlement joint	validation
G.U.C. Foot FEMININ - n°760278	U13 F	09/01	oui	oui
G.U.C. Foot FEMININ - n°760278	U15 F	09/01	oui	oui
TIGNIEU JAMEYZIEU - n°539828	U13	09/01	oui	oui
F.C.2A. - n°544456	U9	16/01	oui	oui
MANIVAL - n°523348	U11	16/01	oui	oui
MANIVAL - n°523348	U13	17/01	oui	oui
MANIVAL - n°523348	U15	27/02	oui	oui
MANIVAL - n°523348	U18	28/02	oui	oui
GONCELIN - n°515122	U13	10/04/2027	oui	oui

➢ RESERVES de ce WEEK-END
➢ Y aurait-il un nouveau listing ?
Ces réserves sont naturellement irrecevables : mal formulées : (Art. 186.2 des R.G. de la F.F.F.)

- **Club : Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU - n°564194 : "…** *pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs mutés hors période."* **(1 ou 2 mais pas plus)**
- **Club : Ent.DOMESSIN-PONT - n°527260** *: "… pour le motif suivant : sont inscrites sur la feuille de match plus de **10** joueuses mutées."*
- **Club : EYBENS - n°546478 : "…** *pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de **5** joueurs mutés hors période.***"** **(1 ou 2 mais pas plus)**

ABSENCE de RESULTATS

La FMI doit être faite que le match soit joué, non joué ou arrêté

Nouveauté votée à l'AG été 2026

FMI non envoyée à 13h le lundi (13h J+1 pour les matchs en semaine) 75€ d'amende

La non-transmission de la feuille de match dans un délai de 4 jours suivant la rencontre (championnat ou coupe) entrainera la perte par pénalité de la rencontre à l'équipe concernée (l'équipe recevant)

Dans ce cas les équipes et les officiels transmettront par mail les éléments du match (résultat, composition et sanctions…) à la demande des instances sous peine de sanction complémentaire mentionnée à l'article 200 des RG de la FFF

RESERVE D'AVANT-MATCH

DOSSIER N°2627.39 : DOMARIN - n°528356 / Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU - n°564194 : U19 – D1 – MATCH n°55807656 du 31/10/2026.

Dossier ouvert pour joueurs mutés (Art. 160 des R.G. de la F.F.F.)
Le club Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU a écrit sur la F.M.I. : "*pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs mutés hors période*.."
Le club Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU a confirmé sa réserve par courriel le 02/11/2026.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU pour la dire **irrecevable** : (joueurs mutés - Art.160 des R.G. de la F.F.F.)
Considérant ce qui suit :

- Sur la forme : cette réserve ne correspond à aucun motif susceptible d'ouvrir un dossier.
- Sur le fond :

La vérification de la feuille du match, il s'avère que **4** joueurs du club DOMARIN possèdent une licence avec cachet mutation dont **2** joueurs avec un cachet mutation hors période.

N°	NOM - Prénom	N° licence	situation
1	DURAND Bastien (U19)	2548159646	licence saisie le 01/09/2026 licence enregistrée le01/09/2026 joueur qualifié le 06/09/2026 sans cachet
2	SOMON MASCARENHAS Axel	2547890087	licence saisie le 18/08/2026 licence enregistrée le18/08/2026 joueur qualifié le23/08/2026 sans cachet
3	GUEFFIER KERSTENNE Florian	2547429227	licence saisie le09/07/2026

			licence enregistrée le09/07/2026 joueur qualifié le14/07/2026 avec cachet mutation période normale
4	HALOUI FATTE HALLAH Anouar	9605305883	licence saisie le 12/07/2026 licence enregistrée le 01/07/2026 joueur qualifié le06/07/2026 avec cachet mutation période normale
5	JOURNET Timeo (Capitaine) (U20)	2546723570	licence saisie le04/09/2026 licence enregistrée le04/09/2026 joueur qualifié le09/09/2026 sans cachet
6	SIVGIN Semih	2547022948	licence saisie le10/07/2026 licence enregistrée le10/07/2026 joueur qualifié le15/07/2026 sans cachet
7	COI Fabio **(U17)**	2547899029	licence saisie le 04/09/2026 licence enregistrée le28/08/2026 joueur qualifié le02/09/2026 avec cachet mutation hors période sans cachet surclassement
8	FULACHIER Kimani **(U20)**	2548441464	licence saisie le02/09/2026 licence enregistrée le02/09/2026 joueur qualifié le07/09/2026 sans cachet
9	DANDEVILLE Stan **(U20)**	2546574595	licence saisie le28/08/2026 licence enregistrée le28/08/2026 joueur qualifié le02/09/2026 avec cachet mutation **jusqu'au 30/08/2026**
10	MAKHLOUF Noah	2547645884	licence saisie le06/07/2026 licence enregistrée le06/07/2026 joueur qualifié le11/07/2026 **avec cachet pratique uniquement dans a catégorie d'âge**
11	BLANCHON Timeo	2548017480	licence saisie le06/07/2026 licence enregistrée le06/07/2026 joueur qualifié le11/07/2026 sans cachet
12	ALONZO Leopold	2547350985	licence saisie le20/09/2026 licence enregistrée le20/09/2026 joueur qualifié le25/09/2026 sans cachet
13	MBOUNGOU TCHAKALA Pierre	9604467291	licence saisie le 12/10/2026 licence enregistrée le 07/10/2026 joueur qualifié le12/10/2026 avec cachet mutation hors période
14	MAROUF Yazid **(n'a pas participé à la rencontre)**	2547126378	licence saisie le 08/09/2026 licence enregistrée le 08/09/2026 joueur qualifié le13/09/2026 avec cachet mutation hors période

Art. 160-a des R.G de la F.F.F.: Nombre de joueurs "Mutation" : "*Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de*

jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à ***six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale*** *au sens de l'article 92.1 des présents règlements*."

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme **irrecevable** et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

- Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU - n°564194

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

OUVERTURE de DOSSIER par le DISTRICT ISERE de FOOTBALL

DOSSIER N°2627.39.1 : DOMARIN - n°528356 / Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU - n°564194 : U19 – D1 – MATCH n°55807656 du 31/10/2026.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football* ».
- Art. 73.2 des R.G. de la F.F.F. (présence de U20 en compétition U19 : double surclassement obligatoire pour les U17 pour joueur en U20)
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que le joueur COI Fabio, licence n°2547899029 du club DOMARIN ne possède pas le cachet "surclassement autorisé".

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club DOMARIN.

- Club DOMARIN : (moins un (-1) point, zéro (0) but),
- L'amende de 32€ pour match perdu par pénalité est à la charge du club
- Le club DOMARIN est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

MATCH ARRETE

DOSSIER N°2627.41 : VINAY - n°533561 / VER SAU - n°552124 : U17 – D3 – POULE E– Match n°79105516 du 07/11/2026.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre bénévole de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 27ème minute.

DECISION

Considérant ce qui suit :

- Le match a été interrompu à la 27ème minute suite à une blessure grave d'un joueur.
- Le match n'a pu reprendre et n'a pas eu son exécution totale.
- **L'art. 120 des R.G. de la F.F.F**. : "*Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité*."

Par ce motif, la CR donne match à rejouer à une date fixée par la commission compétente.

- Score au moment de l'arrêt de la rencontre :1 / 0

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER n°2627.38 : Club : VAREZE - n°547080 - U15 D2 - POULE B (en entente avec le club EYZIN-St SORLIN - n°582106)

Les matchs concernés par cette décision sont prévus :

Le 28/11/2026 contre Gpt BALMES-LAUZES 2

Par conséquent, le club VAREZE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **16/11/2026.**

.

le 30/01/2027 contre CREYS-MORESTEL

Par conséquent, le club VAREZE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 18/01/2027.**

et

· le 06/03/2027 contre St MAURICE L'EXIL

Par conséquent, le club VAREZE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 22/02/2027**.

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 10 Novembre 2026 à 14h00

Procès-Verbal N° 778

Président : Michel Vachetta.

Présents : Annie Brault, Michel Vachetta, Dan Marchal, Claude Maugiron, Gérard Bouat, Daniel Guillard, Jean-David Chassat, Gilbert Repellin.

Excusé : Bernard Buosi.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2026/2027, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « … Laura foot.net».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et le numéro du match.

U10-11

Les feuilles de match sont à enregistrer sur le FAL et non pas à envoyer au District.

Seuls trois U11 sont autorisés à jouer en U12 U13 ainsi que trois U9 peuvent participer en plateau U10.

Claude Maugiron Tel : 07 77 20 71 86

U13

Rappel Défi jonglage :

L'organisation de ce défi jonglage est consultable sur le site du district rubrique pratique, foot animation, Docs utiles, et défi jonglage U13.

Il est obligatoirement organisé avant le début du plateau.

Challenge Festival National : 2ème tour.

POULE	EQUIPE RECEVANTE	VISITEUR 1	VISITEUR 2
A	GIERES	FONTAINE	SEYSSINS
B	VALLEE DE LA GRESSE	ST GEORGES COMMIERS	ECHIROLLES
C	USVO	VERSOUD	SEYSSINET
D	RACHAIS	PAYS ALLEVARD	CROLLES
E	THODURE	VILLEFONTAINE	REVENTIN
F	DOMARIN	ESTRABLIN	MOS 3R
G	CREYS MORESTEL	CREMIEU	AVENIERES
H	MISTRAL	ST MARTIN HERES	EYBENS
I	2 ROCHERS	LCA FOOT	PONT DE CLAIX
J	LA MURETTE	VOREPPE	SURE
K	CHATTE	ST MARCELLIN	MOIRANS
L	COTE ST ANDRE	ISLE D'ABEAU	GJ VOIRON CROSSEY
M	VALLEE DE L'HIEN	DOLOMIEU	TOUR ST CLAIR
N	VALLEE DU GUIERS	NIVOLAS	BALMES NI

Courrier de FONTAINE : rectificatif fait

Challenge Festival Isère : Les matchs du second tour seront publiés en fin de semaine sur le site.

Responsable : Daniel Guillard : 06.87.34.22.88

U15 A 8

Responsable : Bernard BUOSI, TPH 06.74.25.85.94.

Poule B : Journée du 07/11/26 :
Forfait des clubs de Tullins et Entente Uscp Usm.

U15 A 11

Les 1/8 Finales des coupes de l'Isère doivent se jouer toutes le même week-end.

La commission a modifié le planning prévisionnel original du championnat U15.

Responsable : Bernard BUOSI, TPH 06.74.25.85.94.

U17

Les 1/8 Finales des coupes de l'Isère doivent se jouer toutes le même week-end.

La commission a modifié le planning prévisionnel original du championnat U17.

Courrier : Saint Geoire en Valdaine : Saint Quentin Fallavier.

D3 : Poule G : Le match Saint Geoire en Valdaine 2 / Saint Quentin Fallavier du 21 novembre 2026 est reporté au samedi 19 décembre 2026.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06 24 79 26 38

U19

D2 Passage de la 1° phase à la 2° phase :

La seconde phase sera organisée avec une poule haute, composée des deux équipes terminant aux deux premières places de leur poule de la première phase.

Toutes les autres équipes seront reversées dans deux poules basses.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06 08 33 54 49

SENIORS

Le tour de cadrage des coupes Fabrice MARCHIOL et Lucien GROS BALTHAZARD du 29 Novembre 2026 a été effectué.

Il est consultable sur le site.

Responsable : **Michel VACHETTA : 06 25 25 31 32**

VETERANS

Responsable : Gilbert REPELLIN : 07/86/40/95/23.

Le Président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 10 novembre 2026

PV N° 778

Présents : M. Vachetta, Florent Nardin, Didier Mercier.

COURRIERS ARBITRES :

Mr ECHINE Anis : Réception du certificat médical.

Mr BERRABAH Abel : Réception du certificat médical.

Mr BOUNOUARA Daoudi : Réception du certificat médical.

Le Président	le Secrétaire
Michel Vachetta	Didier Mercier

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 10 novembre 2026

Procès-Verbal N°778

FORMATIONS 2026-2027

Pour rappel vous êtes autorisés à inscrire 4 licenciés maximum du même club par session.



CFI U6/U9

24 & 25 août	FCBNI (St Chef)
18 & 25 février	FC2V (Virieu)
08 & 29 avril	US Chatte

CFI U10/U13

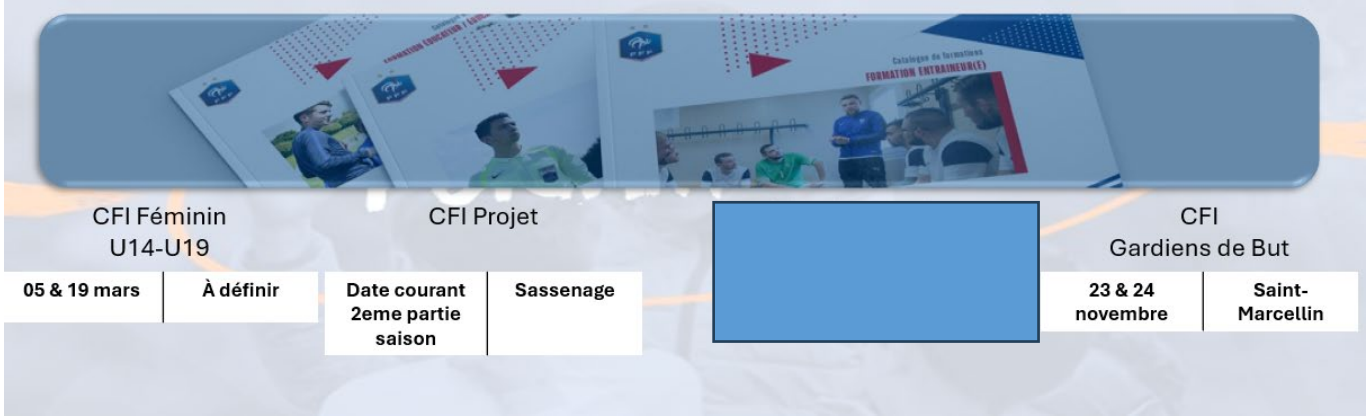
27 & 28 août	FCBNI (St Chef)
17 septembre & 08 octobre	USVO (Grenoble)
19 & 26 février	FC2V (Virieu)
11 & 25 mars	US Thodure Beaurepaire
09 & 30 avril	US Chatte
10 & 20 mai	À définir

CFI U14/U19

18 septembre & 09 octobre	USVO (Grenoble)
05 & 19 novembre	St Georges de Commiers
12 & 26 mars	US Thodure Beaurepaire

CFI Seniors

06 & 20 novembre	St Georges de Commiers
11 & 21 mai	À définir



CFI Féminin U14-U19

05 & 19 mars	À définir

CFI Projet

Date courant 2eme partie saison	Sassenage

CFI Gardiens de But

23 & 24 novembre	Saint-Marcellin



Les Formations jusqu'à mars

sont ouvertes en ligne, vous pouvez vous inscrire.

CFI GARDIEN DE BUT MODULE INITIATION LES 23 ET 24 NOVEMBRE 2026

Liste des inscrits au 10/11/26

AGERON Gabriel	U.S. MOURSOISE
BARRALON Cedric	A.S. ST MARCELLOISE
BIARD Noah	U.S. CORBELIN
CELEP Julien	J.S. ST GEORGEOISE
DA SILVA Johan	J.S. ST GEORGEOISE
GAULTIER Jerome	CERC.S. DE MALATAVERNE
MAPAKOU Tendart	ESPOIR VALENTINOIS
METERREAU Fabien	F.C. CHIRENS
PEYRARD Antoine	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
PILLET AUBRY Pierre	J.S. ST GEORGEOISE
TATAR Sacha	U.S. JARRIE CHAMP
TOMA Walter	C.OM. CHATEAUNEVOIS (sous réserve)
ZAWOL Ludovic	F.C. CROLLES BERNIN
ZIDOURI Yanis	U.S. RO-CLAIX

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles sur maformation.fff.fr.

Dates : Journées complémentaires 26/27

JC Coach Jeunes et Séniors	19 novembre 2026	Cournon
JC Coach Jeunes et Séniors	23 novembre 2026	Sassenage (District 38)
JC Coach Jeunes et Séniors	15 décembre 2026	Viriat (District 01)
JC Coach Jeunes et Séniors	6 janvier 2027	Annecy
JC Coach Jeunes et Séniors	4 février 2027	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	11 mars 2027	Cournon
JC Coach Jeunes et Séniors	7 avril 2027	Lyon (Tola Vologe)

JC Coach Jeunes et Séniors	17 juin 2027	Saint Priest en Jarez
JC Coach Jeunes et Séniors	23 juin 2027	Lyon (Tola Vologe)

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence
La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.
Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot :

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.
Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES
NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 10 Novembre 2026

Proces-Verbal N° 778

PLANNING WEEK-END
Du vendredi 20 novembre 2026 au lundi 23 novembre 2026

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON) ELKAIM

samedi 21 novembre 2026
MATCH SENIORS R2 FC2A / DOMTAC A 20H

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.) VILLENEUVE

samedi 21 novembre 2026
PLATEAU U8-U9 AJAV A 10H

MATCH U13 D3 AJAV / OISANS A 14H

MATCH SENIORS R3 AJAV / DOUVAINE A 20H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot) BACHELARD

vendredi 20 novembre 2026
MATCH COUPE VETERANS A 8 ASIEG / FONTAINE A 20H

samedi 21 novembre 2026
PLATEAU U10 3 EQUIPES ASIEG A 10H30 vestiaires nord

PLATEAU U11 3 EQUIPES ASIEG A 10H30 vestiaires nord

dimanche 22 novembre 2026
MATCH SENIORS D3 TURCS / EYBENS A 14H30 vestiaires nord

lundi 23 novembre 2026

MATCH SENIORS ENT A 8 TURCS / RACHAIS A 20H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique) VAUCANSON

samedi 21 novembre 2026
PLATEAU U8-U9 MISTRAL A 10H

MATCH U13 D4 MISTRAL / 4 MONTAGNES A 14H

MATCH U17 D3 MISTRAL / JARRIE A 16H

dimanche 22 novembre 2026
MATCH SENIORS F A 8 MISTRAL / RIVES A 10H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

samedi 21 novembre 2026

PLATEAU U11 ABBAYE 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 ABBAYE 3 EQUIPES A 10H

MATCH U15 D2 ABBAYE / BOURGOIN A 14H

MATCH U17 D3 ABBAYE / 2 ROCHERS A 16H

dimanche 22 novembre 2026

MATCH SENIORS D5 ABBAYE / CLAIX A 14H30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

samedi 21 novembre 2026

PLATEAU U6-U7 ABBAYE A 10H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE) ESPAGNAC

samedi 21 novembre 2026

PLATEAU U10 3 EQUIPES GF38 A 10H

PLATEAU U11 3 EQUIPES GF38 A 10H

MATCH U15 D4 FC2A / OISANS A 13H30

dimanche 22 novembre 2026

MATCH SENIORS D3 FC2A / SUD ISERE A 14H30

STADE ROGER GARCIN - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.) ROGER GARCIN

vendredi 20 novembre 2026

MATCH SENIORS R1 GF38 / GOAL FC A 20H

samedi 21 novembre 2026

PLATEAU U11 3 EQUIPES GF38 A 10H

PLATEAU U11 3 EQUIPES GF38 A 10H

MATCH U13 D3 GF38 / EYBENS A 14H

MATCH U13 D1 GF38 / REVENTIN A 14H

MATCH COUPE GAMBARDELLA GF38 / FC LYON A 17H

dimanche 22 novembre 2026

MATCH COUPE GAMBARDELLA GF38 / FC LYON A 10H

MATCH U17 NAT GF38 / TORCY A 14H30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE VO

samedi 21 novembre 2026

PLATEAU U8-U9 USVO A 10H

PLATEAU U10 3 EQUIPES USVO A 12H

MATCH U15 D4 USVO / ST MARTIN D'HERES A 13H30

MATCH U16 R2 USVO / EVIAN THONON A 15H30

MATCH U17 D1 USVO / ECHIROLLES A 18H

dimanche 22 novembre 2026

MATCH U19 D1 USVO / SASSENAGE A 12H30

MATCH SENIORS D4 USVO / MISTRAL A 14H30